

## **FORMATION ET STAGE EN PSYCHOLOGIE**

L'association vaudoise des psychologues (AVP) souhaite vous annoncer un changement dans la formation des psychologues après plusieurs années de réflexion et de concertation entre les milieux professionnels et universitaires. Ce changement interviendra en même temps que l'entrée en vigueur de la Lpsy (2013) qui apporte à notre profession des bases légales ainsi qu'une meilleure représentation de notre profession sur le terrain de la santé psychique en Suisse.

L'élément novateur est l'introduction des stages en psychologie dans la formation universitaire et la suppression des stages postgrades dès 2016. Cette démarche a pour but de favoriser l'accès à la professionnalisation, dans un contexte où les jeunes diplômés pourront ensuite prétendre à un emploi de psychologue dès l'obtention de leur master comme d'autres formations universitaires. Ceci permettra de mettre fin à un marché des stages où les jeunes psychologues se trouvaient pendant plusieurs années dans une situation de précarité.

Les quatre principaux acteurs vaudois (UNIL, CHUV, OPS, AVP) se sont mobilisés pour proposer une réforme de la pratique actuelle et une stratégie cohérente d'intégration des stages dans le cursus de master.

Vous trouverez dans ce document la situation de la formation des psychologues de ces 20 dernières années ainsi qu'une présentation des principaux changements des plans d'études présentée par l'UNIL.

### **Historique**

Depuis sa création, l'AVP s'est toujours intéressée à la formation des psychologues et plus particulièrement à la place des stages dans le parcours professionnel. En effet, dans les années 90, une commission AVP a recensé pour la première fois les stages puis élaboré et mis à jour une liste. En 2004, l'AVP interpelle le Service du Personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Puis, dans le cadre de l'application de la Déclaration de Bologne et dans l'attente de LPsy, le Groupe Intercantonal Romand et Tessinois (GIRT) a mis sur pied en 2005 « un groupe de travail formation » pour réfléchir au parcours de formation des psychologues.

Au terme de ces réunions, le groupe de travail relève une grande hétérogénéité dans les parcours universitaires entre les différents cantons, ainsi qu'une certaine précarité des psychologues stagiaires (chômage, emplois multiples, etc.).

En 2006, l'AVP sollicite la Convention Romande de Coordination des Etudes en Psychologie (CRCEP) et une séance est organisée en 2007. En 2007, les associations romandes de psychologues, ainsi que des représentants des universités élaborent un document sur « la formation des psychologues en Suisse romande » qui définit les lignes directrices du parcours d'un-e psychologue (cf. sur le site AVP).

Avec la mise en place du modèle de Bologne et du Diplôme Européen « Europsy », les étudiants souhaitent pouvoir réaliser des stages, notamment des stages d'observation au début de leurs études. Dès 2003, le modèle de Bologne est adopté et les directives sont les suivantes : Bachelor (BSc, 3 ans), Master (MSc, 2 ans) et éventuellement l'introduction d'un an de « Practice ». Puis, à cela s'ajoute soit un doctorat (dont la durée est à définir par chaque université de manière indépendante) et/ou une formation postgrade qui mène à une spécialisation et qui dure au minimum 4 ans.

En 2010, la faculté des Sciences Sociales et Politiques procède à une auto-évaluation du BSc et du MSc en psychologie à l'UNIL, ayant donné lieu à une expertise externe. Ainsi, afin d'augmenter la qualité des formations, la faculté propose de renforcer l'articulation entre la théorie et la pratique dans les cours qui s'y prêtent, de veiller à garder l'adéquation entre l'offre de formation et la réalité du terrain, et d'insérer des stages dans le cursus universitaire.

C'est dans ce contexte que le Groupe Quadripartite (CHUV, OPS, UNIL, AVP) s'est mobilisé depuis 2009 pour proposer une réforme de la pratique actuelle et une stratégie cohérente d'intégration des stages dans le cursus de master afin de revaloriser la formation des psychologues dans le contexte de la Lpsy. Ainsi, le stage sera inséré dans la 2<sup>ème</sup> année de master.

## **Nouveau plan d'études UNIL**

L'Institut de Psychologie (Faculté des Sciences Sociales et Politiques) de l'Université de Lausanne (IP-UNIL) s'est doté ce printemps 2012 d'un nouveau plan d'études pour la formation en Master, suite à près de deux années de réflexions et de débats consacrés aux objectifs et aux priorités de la formation et à la traduction de ceux-ci dans une nouvelle architecture (cf. dans la rubrique « téléchargements » du site AVP /[www.psy-vd.ch](http://www.psy-vd.ch) ou <http://www.unil.ch/ip>).

Ce nouveau plan d'études définit quatre orientations à choix pour le Master of Sciences en psychologie, qui correspondent à quatre champs de spécialités ouvrant sur différents métiers de la psychologie : psychologie clinique et psychopathologie, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie de la santé et psychosociologie, psychologie du conseil et de l'orientation. Chacune de ces orientations offre un plan d'études centré sur des enseignements spécifiques, qui inclut par ailleurs l'élaboration d'un mémoire et une expérience de stage (stage pratique dans le domaine de l'intervention ou de la recherche). Aux côtés des enseignements propres à l'orientation, l'étudiant doit choisir deux modules d'enseignement qui lui permettent un approfondissement et/ou une ouverture au regard de l'orientation choisie.

Ce nouveau plan d'études du Master en psychologie inscrit la dimension de la professionnalisation au centre de son projet. Cette dimension se traduit par la possibilité ouverte à tout étudiant de réaliser dans le cadre du Master un stage pratique, qui représente :

- un espace de formation à une pratique de la psychologie, dans un service de consultation ou de soin, un service d'évaluation ou un service de recherche, dans un établissement ou dans un contexte communautaire...
- et une première expérience de la rencontre avec un terrain de l'exercice du métier de psychologue, dans ses différentes implications institutionnelles.

Cette période de stage (6 mois à 50%), réalisée dans la seconde année du Master, est encadrée sur le terrain par un psychologue expérimenté, et accompagné, au sein de l'Université, par un dispositif d'élaboration des pratiques de stage.

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre de la 1<sup>ère</sup> année de Master, les étudiants auront connaissance des différentes offres de stages et ils pourront émettre 5 souhaits. Dans cette liste, le coordinateur retiendra 3 lieux de stages et les communiquera aux candidats. Dès février

2013, ils pourront envoyer une postulation à ces lieux de stage et auront connaissance fin avril du stage attribué. Deux types de stage seront possibles soit en recherche soit en clinique. A noter, par ailleurs, qu'une période de transition est proposée jusqu'en 2016 afin de permettre aux étudiants des anciennes volées de terminer dans le système actuel et d'accéder encore à un stage; au-delà de 2016, il n'y aura plus de stages post master.

Une Commission des stages, formée au sein de l'Institut de Psychologie et comportant des membres de l'Institut de Psychologie et des représentants des milieux professionnels, est l'instance qui garantit l'orientation générale du dispositif : critères et qualités des places de stages offertes aux étudiants, répartition des places de stage, suivi des étudiants, interface entre l'UNIL et le terrain de pratique...

Un poste de coordinateur-trice des stages est également créé dans ce cadre, afin d'assurer la liaison entre étudiants-stagiaires, maîtres de stage et Université, dans le respect des orientations établies au sein de la Commission des stages. Ainsi que la mise à jour de la liste des stages et la prospection d'autres places.

Le nouveau plan d'études prendra effet pour l'année académique 2012-2013 ; les premiers stages dans le cadre de la formation du Master se dérouleront dans l'année académique 2013-2014.

Au vu de ce changement paradigmatique dans la formation des psychologues, l'AVP se réjouit de ce tournant, et sera également disponible en ouvrant une nouvelle permanence les lundis de 15h à 17h pour répondre à vos questions et vous fera parvenir ces prochains mois de nouvelle information sur le sujet. Nous prendrons contact avec chaque lieu de stage pour mettre à jour notre liste et invitons toute nouvelle institution ou cabinet privé à rejoindre la formation des psychologues de demain.

AVP, Septembre 2012